

Compte-rendu Visio-Conférence du 10 février 2021

En début d'audio/visio conférence, Michel DERRAC, en télétravail, a souhaité nous faire part de la rencontre organisée par la préfecture avec Bruno LEMAIRE. Le Ministre s'est rendu dans les Mauges la matinée et ensuite à la CCI pour échanger avec des chefs d'entreprise et des élus locaux. Nous avons regretté que cette information ne nous ait pas été communiquée, par le Directeur, préalablement et même dans l'urgence ; ce sont toujours des moments mis à profit pour solliciter un moment d'échange avec à tout le moins les directeurs de cabinet, afin que nos édiles nationaux entendent un discours un peu moins policé !

→ **INFO COVID**

2 nouveaux cas covid ont été identifiés à la trésorerie du Lion d'Angers. Les mesures de nettoyage/désinfection du site ont été diligentées et les autres agents de la trésorerie invités à demeurer chez eux, le temps de ces opérations.

Ces 2 nouveaux cas portent désormais à 19 le nombre de cas identifiés à la DDFiP49 depuis le 16 mars dernier.

Les agents ayant été en contact sont, selon les propos de la direction (le message Ulysse49 du 5 février le pose également comme tel) invités à faire un test covid dans les 48h. Or, la rubrique info coronavirus du site du gouvernement indiquent :

*« Le test doit avoir lieu immédiatement si je vis dans le même foyer que la personne contaminée ou en observant un **délai de 7 jours après mon dernier contact** avec cette personne, si je ne vis pas avec elle ».*

Il sera à nouveau demandé par Solidaires Finances au prochain CHS-CT du 18 février que ces points de procédure à suivre, comme le sujet de l'auto-isolement, soient remis en perspective et s'il le faut ré-explicités. Trop d'agents sont encore dans le flou sur ces différentes notions.

→ **Télé-travail, les données actuelles**

Le tableau des statistiques transmis par la Direction fait état au 2 février de 319 agents ayant été en télétravail, au moins 1 jour sur la période de référence.

La direction assure que désormais plus de 50 % des agents disposent d'un équipement leur permettant de télétravailler et qu'il y a du stock tant en termes de PC portables que de double écrans. Autrement dit, il y a, à ce jour, plus de matériel que de demandes de télétravail. Donc toutes les demandes de télétravail doivent pouvoir être honorées.

Le même effort a été fait s'agissant du déploiement des téléphones portables : 298 ont été attribués et une cinquantaine supplémentaire vient, tout récemment, d'être livrée.

La question du renvoi du poste de travail vers un téléphone portable est expertisée et ne semble pas conduire à la même réponse d'un site à l'autre. Possible à tel endroit, impossible à tel autre, sans que nous ayons eu plus de précisions, à ce stade, sur un sujet qui attise pourtant les tensions en la période.

Il reste, pour Solidaires Finances Publiques tout à fait inconcevable que les agents utilisent leur propre téléphone pour les besoins du service, mais à l'inverse, le télétravail ne doit pas conduire les agents qui demeurent dans les services à assurer toute la charge des appels

téléphoniques.

La Direction en convient et réaffirme que toute demande doit pouvoir être satisfaite !

À bon entendeur !

→ **Télé-travail, tours, détours et contours d'un nouveau mode de travail**

La période pandémique a conduit à reconsidérer un mode de travail qui n'avait jusque-là que peu d'écho dans notre administration. Les schémas d'organisation ont été bouleversés, les réticences de certains chefs de service se sont faites jour, celles des agents également.

Il n'en reste pas moins que le Ministère et la DG ont sur le sujet un discours très directif, qui pour simplifier peut se résumer ainsi : le télétravail doit être la règle !!!

Les toutes récentes consignes du 1^{er} Ministre dans sa circulaire du 5 février sont à cet égard très claires et Patrice Guérineau s'est chargé de les rappeler : La maximisation du télétravail constitue l'objectif, et chacun doit à minima télétravailler un jour de plus par rapport à sa quotité actuelle (*On respire pour celles et ceux qui sont déjà à 5 jours vous ne devrez pas travailler 1 journée de plus!!! On respire et on reprend son programme télé!!!*).

Si nous partageons l'idée que le télétravail est une source de prévention du risque épidémique, il ne doit pas conduire à un déploiement contraint et anarchique qui méconnaisse la réalité des conditions d'installation des agents susceptibles de télétravailler.

Tous ne sont pas dotés de pièce leur permettant de s'isoler, tous ne sont pas suffisamment autonomes pour télétravailler, tous n'ont pas la même aspiration au télétravail (et notamment à l'isolement qu'il induit). Pour certains, la seule interaction sociale qui leur soit permise, se fait au travail. Il ne s'agit donc pas de rajouter, à une période déjà fort anxiogène, les risques psycho-sociaux qu'un isolement prolongé par le télétravail pourrait induire.

Dès lors Solidaires Finances Publiques plaide pour un déploiement pragmatique du télétravail qui demeure fondé sur **le principe du volontariat ... et de la confiance.**

Les textes, nonobstant les consignes nationales du moment, posent de manière expresse ce principe, et c'est heureux ! Personne ne doit se voir imposer le télétravail !

Le débat, bien que s'inscrivant toujours dans une période sanitaire contrainte, n'est à notre sens plus le même qu'au semestre dernier, puisqu'alors, toutes les demandes en télétravail n'étaient pas honorées faute de PC portables disponibles.

Dans de telles conditions, il semblait alors légitime de privilégier les demandes d'agents prêts à maximiser leur temps de télétravail.

Aujourd'hui, nous dit-on, il n'y a plus de problème de stock. Dès lors pour Solidaires Finances Publiques, les agents qui manifestent des craintes à s'engager dans le télétravail devraient pouvoir l'inaugurer sans se trouver contraints à l'étendre à 4 ou 5 jours par semaine.

Les agents se trouveraient sans doute plus prompts à s'engager dans le télétravail, si le dispositif leur permettait de débiter par un jour ou deux, afin de vérifier qu'ils s'en accommodent et de lever leurs réserves.

Sur ce point, le Directeur semble partager notre analyse, ne serait-ce pas parce qu'une telle démarche lui permettrait d'afficher une statistique de bon élève au-dessus de la moyenne nationale. (*On est parfois impertinents mais on reste pertinents !!!*)

Quoi qu'il en soit, sans assouplissement souhaitable, la Direction va s'apercevoir qu'elle est arrivée au bout du processus de déploiement du télétravail. Les agents volontaires se sont tous déjà manifestés et ceux qui hésitent aujourd'hui à franchir le pas, ne le feront pas s'ils n'ont pas de garantie sur le respect de la quotité de télétravail qu'ils ont eux-même déterminée.

Or, il nous semble que plus il y aura d'agents en télétravail « choisi » et non « subi » plus se

dissiperont les dissensions entre télétravailleurs et non télétravailleurs.

Le sentiment que ceux qui restent au bureau font tout ce qui est le plus rébarbatif et que ceux qui télétravaillent se la coulent douce reste prégnant. Il est du reste, fort regrettable de vérifier que certains chefs de service sont eux-mêmes à l'origine de la diffusion de telles remarques parmi les collègues non télétravailleurs.

Patrice Guérineau a précisé vouloir être pragmatique. Il ne veut pas, au regard des instructions ministérielles, de recul sur la quotité de temps télétravaillé, et craint que permettre à des agents de télétravailler 1 ou 2 jours par semaine, en conduise beaucoup d'autres à réduire leur quotité de télétravail dans une période marquée par la montée en puissance du virus.

On aurait tant aimé que ce raisonnement qui vaut pour le télétravail soit à nouveau servi au moment de l'échange sur la généralisation de l'accueil sur rendez-vous.

→ **Accueil sur RDV, vers un accueil de plus en plus virtuel**

Ce sujet a largement occupé les débats tant il est vrai que nous sommes opposés à la réception généralisée de l'accueil sur rendez-vous !

On sait que ce dispositif va priver les personnes les plus vulnérables d'un accueil dont elles ont besoin.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'administration ne doit ni contraindre ni obliger un contribuable à utiliser un mode de contact spécifique, mais doit faire en sorte que ce dernier puisse avoir librement et sans ambiguïté le choix de son mode de communication avec nos services. Si l'accueil sur rendez-vous peut être utile dans certaines situations très spécifiques (ce qui a d'ailleurs toujours existé dans notre administration), nous sommes et restons fermement opposés à sa généralisation obligatoire surtout à marche forcée comme c'est le cas actuellement.

Nous l'avions déjà affirmé pour Saumur et Cholet dont le dispositif a démarré au 1^{er} janvier 2020 et avons plaidé que la période sanitaire n'était pas propice à une concentration des usagers sur la matinée, et ce d'autant que la jauge d'accueil dans les ERP (Établissement recevant du public) a encore baissé, avec l'exigence de 2 mètres au lieu d'un entre 2 personnes.

Elle ne l'était pas au 1^{er} janvier, elle ne l'est pas davantage au 1^{er} mars, pour l'accueil de la Cité d'Angers. D'autant que tout plaide pour que la mesure soit différée au 1^{er} juin 2021, ce que nous avons demandé expressément au Directeur :

- La crise sanitaire est toujours là : l'afflux d'usagers reçus auparavant, tout au long de la journée, va irrémédiablement se concentrer sur la matinée, augmentant les risques ;
- La campagne d'impôt sur le revenu va s'ouvrir début avril (1 mois après le changement d'horaire d'ouverture) et c'est une période de forte affluence dans nos accueils ;
- il n'y a plus de pilote dans l'avion : l'Idiv intérimaire est partie en retraite et le titulaire du poste part le 18 février. Qui pour le remplacer à un poste aussi stratégique en termes de visibilité ?
- Enfin le/les groupes de travail que nous avons sollicités pour faire un bilan des conditions d'accueil à Saumur et Cholet ne se sont pas tenus

Ces arguments sont balayés au motif que la généralisation de l'accueil sur rendez-vous est une commande de la Direction générale, découlant directement du contrat d'objectifs et de moyens.

Le Directeur affirme que les agents ont largement été associés au dispositif, que tous sont ravis de passer à l'accueil sur rendez-vous et qu'il n'y a pas de problème ! (SIC)

Pour le Directeur, il n'y a donc pas de débat et pas de passage en force !

La proposition d'évocation du sujet lors du prochain CHSCT et le rappel que ce point était à l'ordre du jour du CTL du 17 novembre 2020 a été une manière de clore le sujet : une façon bien singulière de concevoir le dialogue social !

Rappelons que si cette question a été boycottée en intersyndicale, au CTL de novembre, c'est déjà parce que nous estimions que la phase de concertation et d'association des agents à un dispositif aussi structurant n'était pas au rendez-vous et qu'elle soulevait de trop nombreuses questions.

Le Directeur semble avoir oublié que ses premiers documents de travail (du 17 novembre) prévoyaient la généralisation du dispositif d'accueil sur rendez-vous au 1^{er} décembre 2020 (moins de 15 jours après) !

À confondre vitesse et précipitation, on en oublie l'essentiel : le service public et les agents qui en ont la charge.

Nous aurions espéré compte tenu de tous ces arguments que le premier acteur, au plan local, qui prétend pourtant avoir chevillé au corps le service public, prenne du recul voir de la hauteur et satisfasse à notre demande d'une étude prospective de cette nouvelle organisation. Les expériences du passé ont démontré qu'un passage en force (dont le directeur se défend) n'a jamais fait adhérer un collectif.

→ **Des stats biaisées !?**

Plus personne n'y voit bien clair dans les statistiques qui nous sont soumises.

A la date du 2 février, l'effectif théorique de la DDFiP49 est de 862, le nombre de portables ou de tiny déployés est de 283 (1/3 des agents est donc équipé potentiellement pour le télétravail et pas 50 % comme annoncé).

Au niveau national, la DDFiP 49, semaine 5 (du 1^{er} au 5 février) apparaît comme ayant :

- un taux de télétravailleurs sur effectif théorique de 43 %
- un taux de télétravailleurs ramenés à l'effectif présent dans les services de 51 %

C'est cette dernière donnée qui permet sans doute au directeur d'affirmer que plus de 50 % des agents sont désormais équipés. Mais l'analyse des chiffres n'y résiste pas, aussi volontaire soit-il, le compte n'y est pas !

La DGFIP affiche son ambition de 70 à 80 % d'agents équipés en ordinateurs portables d'ici fin 2021 (données issues des documents de travail du CTR du 1^{er} février).

Cette ambition réaffirmée et posée comme atteignable selon Patrice Guérineau qui s'est voulu rassurant : cela ne signifie pas qu'elle souhaite 80 % de télétravailleurs !

Disons qu'elle se donne les moyens, si de nouvelles crises devaient émerger, d'y faire face (La nuance est ténue).

Cette précision est cependant la bienvenue tant il est vrai que le volontariat est et doit demeurer le principe de base dans le déploiement du télétravail !

De même que Solidaires Finances Publiques s'est assurée que ceux qui souhaitent télétravailler le puissent, elle s'assurera que ceux qui ne le veulent pas n'y soient pas contraints !!!

Début conférence téléphonique : 10h30/Fin : 12H40

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades